

La « COP 21 » : quelles conclusions en tirer ?

Jacques FOOS,
Professeur Honoraire au Conservatoire National des Arts et Métiers
(Sciences et Technologies Nucléaires)

Cette conférence avait pour objectif principal, la conclusion d'un nouvel accord international sur le climat, applicable après 2020 à tous les pays, pays développés comme pays en développement. Comme le soulignait le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie « *C'est une échéance cruciale, puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C.* ». Les contraintes pour chaque pays devaient être fortes (donc un contrôle international des objectifs prévus pour chacun s'impose tout naturellement).

La première conclusion que l'on peut tirer pour notre pays est le succès de cette manifestation internationale (195 états, plus de 20 000 délégués et observateurs). Organisée dans des conditions difficiles dues au contexte tragique de l'actualité de l'époque, il faut reconnaître que tout s'est déroulé dans les conditions les plus sereines pour aboutir à un accord ferme et définitif.

Le nombre de chefs d'État qui ont tenu à se déplacer et venir apporter leur soutien a été impressionnant. Bien sûr, il faut faire la part du « politiquement correct » à côté de la sincérité mais c'est un jeu auquel on est habitué depuis longtemps. Bref, ce défi d'accueil exemplaire a été rempli, ce qui peut légitimer les efforts pécuniaires demandés aux contribuables français qui ont financé en grande partie cette manifestation.

L'accord final a, bien sûr, été difficile à mettre au point, ce qui est normal compte tenu des situations toutes différentes pour tous ces états. Et encore : l'accord de Paris sera ouvert à la signature aux Nations Unies à New York durant un an à partir du 22 avril 2016, journée de la Terre. Pour entrer en vigueur en 2020, il devra avoir été ratifié, accepté ou approuvé par 55 Parties au minimum comptant pour au moins 55% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (*voir plus bas : ce nombre 55 est le même que celui utilisé lors du protocole de Kyoto*).

Ce rapport fait une quarantaine de pages et je vous encourage à le lire. Le sigle principal dont on va parler maintenant tout au long de ce siècle est INDC (« *Intended nationally determined contribution* ») qui doit indiquer les contributions nationales déposées auprès des Nations-Unies en termes d'objectifs de lutte contre le réchauffement. Ces INTD seront revues chaque lustre. L'accord de Paris devait conduire à des contraintes concernant les rejets de gaz à effet de serre permettant limiter l'augmentation de la température moyenne de notre planète à 1,5°C, revendication des pays les plus vulnérables.

Or, à l'heure actuelle, plus de 190 pays, ont déposé leurs INDC. Même si tous ces pays respectent leurs engagements, le compte n'y est pas ! La somme de ceux-ci conduit à une trajectoire de réchauffement proche de 3°C à l'horizon 2100 selon les estimations actuelles. Et encore, certains jouent un peu sur les mots. Par exemple, l'Arabie Saoudite espère « éviter » l'émission de 130 millions de tonnes d'équivalent CO₂ d'ici à 2030 (un quart de ses émissions actuelles). Mais, bien sûr, tout dépendra des rejets du royaume wahhabite à cette époque ! On voit bien qu'en termes de restrictions pures, ça ne veut rien dire !

De même, la Chine s'engage à ce que ses émissions de gaz à effet de serre atteignent leur plafond en 2030 au plus tard (*mais : quel plafond ?*).

On le voit dans ces deux exemples, c'est un peu facile comme objectifs ; il n'y a pas de contraintes ! Il n'y en a pour personne d'ailleurs puisque le maître-mot est « *dès que possible !* ». Oh ! là ! là ! ça fait peur !

Je paierai mes impôts *dès que possible !*

j'arrêterai de fumer *dès que possible !*

On voit tout de suite la contrainte.

Certains vont me taxer de mauvaise foi. Mais le retour d'expériences est quand même là. La plus grande manifestation internationale sur ce thème avant celle de Paris est celle qui a conduit au protocole de Kyoto. 159 pays réunis en décembre 1997 mettent au point un protocole que signent un grand nombre de pays mais pas tous (Europe des 15 à l'époque, Russie, USA, Australie, Biélorussie, Canada, Japon, Suisse, N^{elle} Zélande, Turquie, Ukraine).

Ces pays s'engagent à une réduction globale de 5% des émissions des gaz à effet de serre entre 2008 et 2012. Avec quelques bémols quand même : « *ce protocole sera mis en œuvre si 55% des pays représentant 55% du volume total des émissions de CO₂ en 1990 signent le protocole. Les pays en voie de développement ne sont pas concernés* ». On est dans le même esprit que celui qui prévaut aujourd'hui : il faut savoir qu'il s'est écoulé de nombreuses années avant que l'on atteigne à l'époque ce seuil fatidique de 55% et encore ... comme certains pays se sont retirés depuis de cet accord, il n'est pas sûr qu'on y soit encore mais c'est obsolète maintenant !

Qu'en a-t-il été entre les vœux pieux et ce qui a été réalisé ? (*L'année de référence de rejet était 1990*).

- Les États-Unis ont dit : « notre objectif de réduction sur la période 1990-2002 sera de -7% » ; ils ont fait + 16,7%,

- L'Europe des 15 (à l'époque) a dit : « notre objectif sera de -8% » ; elle a fait + 3%,

- Le Japon a dit : « notre objectif sera de -6% » ; il a fait + 18,9%,

- La Chine n'était pas concernée, elle a fait + 44,5% ; globalement, le Monde a fait + 16,4%

Il n'est toutefois pas nécessaire d'espérer pour entreprendre et donc nous verrons bien.

Le retour d'expérience noté plus haut a conduit les rédacteurs du texte présenté en clôture à être très prudents. Il comprend deux parties¹ :

(a) les conclusions de l'accord (décisions, propositions, demandes, invitations, recommandations) qui, bien que formellement acceptées, ne sont pas juridiquement contraignantes. Elles s'adressent aux parties de la Conférence (rappelons que COP signifie **C**onférence des **P**arties), à l'agence de l'ONU chargée du suivi et aux responsables des futures COP.

(b) l'annexe qui constitue l'Accord proprement dit. Il est juridiquement contraignant au sens du droit international de l'environnement... quoique ... :

quoique : l'ONU qui gérera l'accord n'a pas en soi le pouvoir de sanctionner telle ou telle partie défaillante ou en retard, ...elle a juste le devoir de rendre compte devant la communauté internationale mais pas de prendre des sanctions. Le Protocole de Kyoto comportait des sanctions mais elles n'ont jamais été appliquées ; du reste elles étaient inapplicables car les parties dénonçaient l'accord avant de devenir défaillantes.

quoique : l'accord ne comporte par ailleurs aucun dispositif de contrôle direct ou indirect des émissions ou du respect des INDC, ce qu'évidemment les grands pollueurs n'étaient pas prêts à accepter. On a pourtant aujourd'hui les moyens d'apprécier les émissions pour chaque pays.

En résumé :

- Il faut drastiquement réduire les émissions de CO₂ (*ce devrait même être l'objectif primordial !*) mais ne pas déplaire aux pays producteurs de combustibles fossiles, pétrole et gaz (d'ailleurs, quelques jours après la signature de cet accord, les États-Unis annonçaient qu'ils vont exporter du pétrole, une première en 40 ans !²).

- Pas question de bannir le charbon, l'Inde qui a peu de ressources, compte sur lui pour assurer sa croissance, l'Allemagne compte sur lui pour sortir du nucléaire ; ces deux pays, au moins, ne l'auraient pas toléré (tant pis pour la pollution atmosphérique que nous connaissons bien dans toute la moitié nord de la France et due essentiellement aux exploitations allemandes de lignite quand le vent souffle du Nord-Est !). On imagine que ce n'est pas fait non plus pour déplaire à la Pologne !

¹ Je reprends ici en partie la remarquable synthèse réalisée par Bernard Lenail (Uarga Newsletter du 22/12/2015 ; site : www.uarga.org/index.php)

² Le Figaro du 17 décembre 2015

- La séquestration du carbone figure explicitement parmi les moyens pour atteindre la neutralité carbone, même si elle est coûteuse, semble si difficile à mettre au point et malgré le fait qu'elle déplaît à tant d'écologistes. À noter que, selon Richard Black, directeur du think-tank britannique ECIU (Energy and Climate Intelligence Unit), « *personne ne construit de système de capture et de stockage de CO₂ sur des centrales électriques* ».

- On ne fait pas l'apologie du nucléaire mais on ne peut pas le bannir non plus : la Chine, les USA, l'Inde et bien d'autres pays comptent dessus (mais pas la France, transition énergétique oblige) pour atteindre les fameux INDC ; pas question non plus de l'encourager, l'Allemagne l'aurait refusé !

- Les énergies renouvelables ne sont pas considérées comme une panacée universelle, mais sont toutefois mentionnées pour l'Afrique, ensoleillée et dépourvue de grand réseau de distribution d'électricité. Ce continent qui est celui où la population doit le plus augmenter au cours de ce siècle (on parle de 4,2 milliards d'Africains en 2100 !) attend beaucoup de la manne de 100 milliards de dollars prévus chaque année à partir de 2020 pour développer ces énergies dans les pays « émergents » et financés par les pays « riches » ! Bien sûr, l'Afrique doit progressivement abandonner le carbone pour développer une énergie verte ; elle en a les ressources naturelles. Mais il manque les financements. Le besoin est chiffré par l'Institut Afrique RSE à *plus de 700 milliards de dollars*. La France s'est toutefois engagée à verser 6 milliards d'euros entre 2016 et 2020 pour les énergies propres et l'électricité en Afrique (*qu'est-ce qu'une énergie propre ?*).

- L'hydraulique pas plus que la biomasse ne sont citées. Pourquoi ? Pour l'hydraulique, il n'est pas impossible que les diverses manifestations un peu partout sur la planète ont calmé les ardeurs des défenseurs de cette source d'énergie (il ne faut pas oublier toutefois ses dangers et impacts écologiques).

- Il n'est pas question de la Taxe Carbone, pourtant un instant envisagée, qui serait un excellent moyen pour inciter à réduire les émissions de CO₂ et qui contribuerait à financer les 100 milliards de dollars. Toutefois, elle pénaliserait la croissance de certains grands pays. De plus, les transports aérien ou maritime nécessitent beaucoup d'énergie, le plus souvent d'origine fossile et probablement pour longtemps (ce n'est pas demain que les avions voleront et que les navires vogueront à l'électricité !) et donc pas question de contraindre le transport.

- L'efficacité énergétique figure, bien sûr, parmi les moyens essentiels pour économiser l'énergie. Beaucoup de pays, surtout parmi les plus « riches », compteront dessus pour atteindre, au moins en partie, leurs objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Attendons la suite. Il faut toutefois remarquer que la grande gagnante de toutes les discussions organisées en tables rondes, de tous les grands discours des chefs d'État (même s'ils avaient chacun peu de temps pour s'exprimer) est et restera l'énergie décarbonée (*voir ma prochaine chronique*).

Voilà les grandes lignes de ce futur accord. Toutefois, combattre le dérèglement climatique n'est pas le seul défi de ce siècle. Ce n'est que la partie émergée de l'iceberg ! Le vrai problème auquel l'humanité est confrontée est celui de l'épuisement des ressources naturelles, quelles qu'elles soient ! Les combustibles fossiles vont continuer à disparaître, toutes sources d'exploitation confondues (par exemple, au rythme de développement prévu pour ce continent, les émissions de CO₂ africaines atteindraient 40 milliards de tonnes par an en 2100, soit presque le niveau mondial actuel. C'est intenable pour la planète mais, restera-t'il assez de ces combustibles pour assurer cela ? Est-ce donc raisonnable de faire de telles projections ?).

Parler de développer de façon drastique des énergies renouvelables comme l'éolien et le photovoltaïque conduira, comme je l'écrivais dans ma précédente chronique, à épuiser les métaux dits rares et composants essentiels des appareils fournisseurs de ces énergies. Es-ce bien raisonnable alors que l'autre défi de la fin du XX^e siècle était le développement durable ?

Ces conséquences qui se révéleront dramatiques dans l'avenir sont dues avant tout à l'accroissement de la population mondiale : 232 000 Terriens en plus chaque jour !! Et il n'y a aucun signal qui montrerait que cette croissance va diminuer dans l'avenir, bien au contraire !

Là est pourtant le véritable défi !

18 janvier 2016